



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Évaluation foncière
L'autodéclaration en période de pandémie

Sainte-Adèle, le 4 mai 2020 – En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, Évimbec n'effectue aucune visite de propriété, qu'elle soit intérieure ou extérieure.

Cette mesure vise les immeubles résidentiels ou commerciaux construits sur les territoires de Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs ou Saint-Sauveur, et dont le rôle d'évaluation foncière est mis à jour en 2020.

N'oubliez pas de remplir votre formulaire et de le retourner!

Les propriétaires n'ayant pas reçu de visite de représentants de la firme Évimbec au cours des derniers mois, recevront par la poste un formulaire d'autodéclaration. La MRC des Pays-d'en-Haut demande la collaboration des propriétaires visés pour qu'ils complètent le formulaire et le retournent dans les 30 jours suivant sa réception.

Rappelons que la MRC des Pays-d'en-Haut a mandaté la firme Évimbec relativement à l'évaluation foncière des immeubles résidentiels et commerciaux sur l'ensemble de son territoire. Cette dernière pourra tout de même effectuer des visites de propriétés si elle le juge nécessaire et/ou si les propriétés ont fait l'objet de travaux de rénovations majeures. Ces visites auront lieu lorsque les autorités de santé publique le permettront.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez communiquer avec le Service d'évaluation foncière de la MRC des Pays-d'en-Haut au 450 229-6637, poste 112.

– 30 –

Source : **Thomas Gallenne**
Responsable des communications
MRC des Pays-d'en-Haut
(450) 229-6637 poste 118
tgallenne@mrcpdh.org